

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 22 février 2018 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale de la promotion 2017-2018**

NOR : SSAR1830113A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 modifié relatif à la formation initiale et à la formation d'adaptation à l'emploi des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et de la formation d'adaptation à l'emploi des inspecteurs principaux de l'action sanitaire et sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le jury est présidé par Mme Marie-Françoise LEMAITRE, sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels, direction des ressources humaines des ministères sociaux.

#### Article 2

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve d'entretien prévue à l'article 4 de l'arrêté du 20 avril 2016 susvisé :

##### *Groupe d'examineurs n° 1*

Mme Evelyne BONNAFOUS, adjointe au sous-directeur, direction des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels de la direction des ressources humaines des ministères sociaux, coordinatrice.

M. André BERNAY, secrétaire général, agence régionale de santé du Grand Est.

M. Yannick BARILLET, directeur régional, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne.

M. Karl FLEURISSON, membre du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale, agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine.

M. Jean-François BOUDET, enseignant-chercheur, université Paris-V.

##### *Groupe d'examineurs n° 2*

Mme Danielle METZEN-IVARS, adjointe au sous-directeur, direction des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels de la direction des ressources humaines des ministères sociaux, coordinatrice.

M. Jean-Philippe HORREARD, délégué départemental, agence régionale de santé d'Île-de-France.

M. Didier DUPORT, directeur régional, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.

Mme Stéphanie MACIOTTA, membre du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale, direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Garonne.

M. Thomas FRINAULT, enseignant chercheur, université Rennes-II.

#### Article 3

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale par la voie contractuelle dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 susvisé, sont adjoints au jury pour l'épreuve d'entretien :

1. Un représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination : Mme Marine POURNOT, chargée de la formation statutaire santé et travail, bureau de la formation de la direction des ressources humaines des ministères sociaux.

2. Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées : M. Alain SAUTON, chef de la mission diversité et égalité des chances, direction des ressources humaines des ministères sociaux.

#### Article 5

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 février 2018.

Pour la ministre et par délégation :  
*La cheffe du bureau de la formation,*  
A. MYDLARZ